

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE POUR L'ANNEE 2009 :

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2009 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent de clôture 214 897,90 € avec reprise de l'excédent antérieur
- Investissement : Déficit de clôture - 13 663,85 € avec reprise de l'excédent antérieur
- Solde des restes à réaliser au 31/12/09 : - 88 500,00 €

▪ **Dont il ressort un Excédent de clôture de + 112 734.05 €**

Après vote, le compte administratif a été adopté par 13 voix pour.

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2009, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2009 par un report en section de fonctionnement de 214 897,90 €.

Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale : 1444,57 € à reporter en section de fonctionnement au BP 2010.

2- BASES D'IMPOSITION 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par un vote à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2010, les mêmes taux d'imposition qu'en 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation 11,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 12,18 %

La suppression de la taxe professionnelle sera compensée par l'Etat pour 2010.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2010, par un vote à bulletin secret de 14 voix Pour.

Le Budget Primitif 2010 s'établit donc à la somme de :

- 512 266,05 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 099 584,99 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a également voté le Budget Primitif 2010 qui s'élève à la somme de 1 546,57 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Il a été voté les dépenses d'investissement suivantes :

- Achat de matériel pour fabrication des guirlandes illuminations fin d'année
- Achat de guirlandes pour les entrées de ville
- Achat d'un taille haies
- Achat de matériel divers pour atelier (toujours remplacement matériel volé)
- Achat d'une mallette professionnelle pour travaux électriques
- Travaux sur tableau électrique Eglise
- Travaux faux plafonds avec éclairage bureaux mairie (report de 2009)
- Evolution du projet d'installation d'un skate parc

PROGRAMMES DE TRAVAUX / AMENAGEMENT SECURITAIRE DU VILLAGE (report 2009)
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL (report 2009)
Recette attendue : Vente des terrains communaux.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

– A la suite d'un grand nombre de courriels émanant de Mr Gérard FLORENTIN, la Mairie a décidé de le recevoir avec le Président de l'A.S.C, le lundi 19 Avril à 18 h 30 afin de faire cesser l'affichage sauvage de tracts ou leur distribution dans les boîtes aux lettres.

- Etat des voiries après l'hiver : les trous sur les voiries communales seront rebouchés par les employés communaux, par contre, la dégradation de la chaussée Rue des Bavolets devant chez Mr BOUGY Guy doit être réparée par l'Entreprise responsable.

- Modification du sens de circulation de la Rue des Moyères : Après avis du Conseil Général sur la sécurité dans la portion de la rue allant du n° 32 au n° 14, et après avoir observé que les voitures sont en général garées dans le sens de la montée, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de mettre cette voirie (du n°32 au n°14) en sens unique dans le sens de la montée.

Madame le Maire prendra un arrêté fixant la date d'application de cette mesure et un exemplaire sera distribué chez tous les riverains concernés.

- Vente des terrains communaux : Le prix de vente fixé à 220 € le m² concerne les 4 parcelles de terrain à bâtir mises en vente par la commune. Le Conseil Municipal envisage de revoir le prix du m² pour les parcelles de 884 et 1093 m² et la décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 31 MAI 2010 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 16 Avril 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 16 Avril 2010.

LE MAIRE,